



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/376
24 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

305ème séance plénière

PC Journal No 305, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 376

CALENDRIER ET MODALITES D'ORGANISATION
DE LA HUITIEME REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE

(Vienne, 27 - 28 novembre 2000)

I. CALENDRIER

Lundi 27 novembre 2000

- 9 h 15 Ouverture officielle
- Allocution d'un représentant du pays hôte
- Allocution de la Présidente en exercice de l'OSCE
- Première séance plénière
- 12 h 45 Photo de famille
- 13 h 15 Déjeuner de travail à l'intention des Ministres des affaires étrangères / chefs de délégation
- 15 heures Deuxième séance plénière
- 20 heures Dîner à l'intention des Ministres des affaires étrangères / chefs de délégation
 Réception à l'intention des autres membres des délégations

Mardi 28 novembre 2000

- 9 h 15 Troisième séance plénière
- Résumé de la Présidence
- Clôture officielle de la huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE
- 12 h 30 Conférence de presse des Ministres de la Troïka de l'OSCE

II. MODALITES D'ORGANISATION

1. La huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se déroulera conformément aux décisions pertinentes des réunions au sommet de Helsinki 1992, de Budapest 1994, de Lisbonne 1996 et d'Istanbul 1999. Les séances d'ouverture et de clôture seront ouvertes aux ONG, à la presse et au public. Toutes les autres séances, à l'exception de celles qui traitent des points de l'ordre du jour donnant lieu à discussion et appelant éventuellement une décision, seront transmises en direct, dans les six langues de l'OSCE, au centre des médias et au centre des ONG par télévision en circuit fermé.

Les délégations des Etats participants disposeront d'un total de huit sièges - un à la table de conférence, quatre en retrait et trois dans la salle. L'Union européenne disposera d'un siège supplémentaire à côté de l'Etat participant assurant la Présidence de l'Union.

Des sièges seront réservés aux organisations, institutions et pays invités.

2. La Réunion sera présidée par la Présidence en exercice. Afin de permettre l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, aucune déclaration ne devra dépasser cinq minutes. L'ordre des déclarations faites par les représentants des Etats participants ayant indiqué à la Présidence en exercice leur intention de faire une déclaration sera établi par tirage au sort.

3. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sera invité à participer à la Réunion et à prendre la parole.

4. Le Japon et la République de Corée (partenaires pour la coopération) seront invités à participer à la Réunion et à y présenter une contribution.

5. L'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie (partenaires méditerranéens pour la coopération) seront invités à participer à la Réunion et à y présenter des contributions.

6. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer à la Réunion et à y présenter des contributions :

Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Union de l'Europe occidentale et Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer à la Réunion et à y présenter des contributions écrites, si elles le souhaitent :

Conseil euro-arctique de la mer de Barents, Coopération économique de la mer Noire, Initiative centre-européenne, Communauté d'Etats indépendants, Conseil des Etats de la Baltique, Economic Cooperation Organization, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement, Agence internationale de l'énergie atomique, Comité international de la Croix-Rouge, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Fonds monétaire international, Organisation internationale pour les migrations, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,

Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la conférence islamique, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et Banque mondiale.

7. Lieu de la réunion : Centre de conférence de la Hofburg.